

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ROMANS - 2602 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 23/07/2024 - B2024/008350 - 2021 B 00945 - 899 242 994 - A.M.

Désignation de l'entreprise <u>SAS A.M.</u>										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise <u>Avenue Lucien Steinberg 26140 ST RAMBERT D ALBON</u>											
SIREN		8		9		9		2		4	
		2		9		9		4		Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1</u> <u>2</u>	
										Durée de l'exercice précédent * <u>1</u> <u>2</u>	
										Exercice N clos le	
										31/12/2012	
										3	
										1	
										2	
										3	
										4	
										5	
										6	
										7	
										8	
										9	
										0	
										1	
										2	
										3	
										4	
										5	
										6	
										7	
										8	
										9	
										0	
										1	
										2	
										3	
										4	
										5	
										6	
										7	
										8	
										9	
										0	
										1	
										2	
										3	
										4	
										5	
										6	
										7	
										8	
										9	
										0	
										1	
										2	
										3	
										4	
										5	
										6	
										7	
										8	
										9	
										0	
										1	
										2	
										3	
										4	
										5	
										6	
										7	
										8	
										9	
										0	
										1	
										2	
										3	
										4	
										5	
										6	
										7	
										8	
										9	
										0	
										1	
										2	
										3	
										4	
										5	
										6	
										7	
										8	
										9	
										0	
										1	
										2	
										3	
										4	
										5	
										6	
										7	
										8	
										9	
										0	
										1	
										2	
										3	
										4	
										5	
										6	
										7	
										8	
										9	
										0	
										1	
										2	
										3	
										4	
										5	
										6	
										7	
										8	
										9	
										0	
										1	
										2	
										3	
										4	
										5	
										6	
										7	
										8	
										9	
										0	
										1	
										2	
										3	
										4	
										5	
										6	
										7	
										8	
										9	
										0	
										1	
										2	
										3	
										4	
										5	
										6	
										7	
										8	
										9	
										0	
										1	
										2	
										3	
										4	
										5	
										6	
										7	
										8	
										9	
										0	
										1	
										2	
										3	
										4	
										5	
										6	
										7	
										8	
										9	
										0	
										1	
										2	
										3	
										4	
										5	
										6	
										7	
										8	
										9	
										0	
										1	
										2	
										3	
										4	
										5	
										6	
										7	
										8	
										9	
										0	
										1	
										2	
										3	
										4	
										5	
										6	
										7	
										8	
										9	
										0	
										1	
										2	
										3	
										4	
										5	
										6	
										7	
										8	
										9	
										0	
										1	
										2	
										3	
										4	
										5	
										6	
										7	
										8	
										9	
										0	
										1	
										2	
										3	
										4	
										5	
										6	
										7	
										8	
										9	
										0	
										1	
										2	
										3	
										4	
										5	
										6	
										7	
										8	
										9	
										0	
										1	
										2	
										3	
										4	
										5	
										6	
										7	
										8	
										9	
										0	
										1	
										2	
										3	
										4	
										5	
										6	
										7	
										8	
										9	
										0	
										1	
										2	
										3	
										4	
										5	
										6	
										7	
										8	
										9	
										0	
										1	
										2	
										3	
										4	
										5	
										6	
										7	
										8	
										9	
										0	
										1	
										2	
										3	
										4	
										5	
										6	
										7	
										8	
										9	
										0	
										1	
										2	
										3	
										4	
										5	
										6	
										7	
										8	
										9	
										0	
										1	
										2	
										3	
										4	
										5	
										6	
										7	
										8	
										9	
										0	
										1	
										2	
										3	
										4	
										5	
										6	
										7	
										8	
										9	
										0	
										1	
										2	
										3	
										4	
										5	
										6	
										7	
										8	
										9	
										0	
										1	
										2	
										3	
										4	
										5	
										6	
										7	
										8	
										9	
										0	
										1	
										2	
										3	
										4	
										5	
										6	
										7	
										8	
										9	
										0	
										1	
										2	
										3	
										4	
										5	
										6	
										7	
										8	
										9	
										0	
										1	
										2	
										3	
										4	
										5	
										6	
										7	
										8	
										9	
										0	
										1	
										2	
										3	
										4	
										5	
										6	
										7	
										8	
										9	
										0	
										1	
										2	
										3	
										4	
										5	
										6	
										7	
										8	
										9	
										0	
										1	
										2	
										3	
										4	
										5	
										6	
										7	
										8	
										9	
										0	
										1	
										2	
										3	
										4	
										5	
										6	
										7	
										8	
										9	
										0	
										1	
										2	
										3	
										4	
										5	
										6	
										7	
										8	
										9	
										0	
										1	
										2	
										3	
										4	
										5	
										6	
										7	
										8	
										9	
										0	
										1	
										2	
										3	
										4	
										5	
										6	
										7	
										8	
										9	
										0	
										1	
										2	
										3	
										4	
										5	
										6	
										7	
										8	
										9	
										0	
										1	
										2	
										3	
										4	
										5	
										6	
										7	
										8	
										9	
										0	
										1	
										2	
										3	

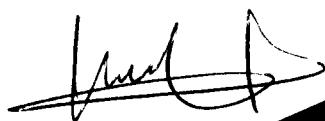
4 Impôt sur les bénéfices

	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Participation salariés
Résultat avant impôts	577	-121	-
Impôt au taux de : -	-	-	-
Impôt sur PVLT	-	-	-
Résultat après impôts	577	-121	-

Gestion

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

certifié conforme
à l'original



COGELYS

574 chemin de Wette Fays
69300 CALUIRE ET CUIRE

Société d'Expertise Comptable et de Commissariats
aux Comptes inscrite au tableau de l'ordre de Lyon

COGELYS

A.M.

31/12/2023

Soldes intermédiaires de gestion

01/01/2023	31/12/2023	Périodes	01/01/2022	31/12/2022	Variations	
12 mois	12 mois	Durées	12 mois	12 mois		
100 %	172	Chiffre d'affaires H.T.	114	100 %	58	
Ventes de Mises H.T. 100 %			Ventes de Mises H.T. 100 %			
20	152	Production vendue H.T.	102	12		
-10 48,1	- Coût des Mises vendues % Marge Cciale	± Variation des stocks de production + Production immobilisée	- Coût des Mises vendues % Marge Cciale	-6 49,1		
9	+	152	Production de l'exercice	102	+	6
=			=			
	161		108			
%	-108	- Consommations en provenance des tiers ⁽¹⁾	-76 %			
100,0	53	Valeur ajoutée	32	100,0	21	
		+ Subventions d'exploitation -1 - Impôts et taxes -48	-1 -42			
6,8	4	Excédent brut d'exploitation	-11	-35,2	15	
	0	± Autres produits et charges de gestion courante	0			
	0	± Produits et charges de gestion exceptionnels				
		- Dotations / + reprises de provisions à caractère de charges				
6,6	3	Excédent brut d'exploitation corrigé	-11	-35,2	15	
		± Coût - produit net de financement - Impôt sur les bénéfices - Participation				
6,6	3	Capacité d'autofinancement	-11	-35,2	15	
		± Résultat sur cession d'éléments d'actif				
	-3	- Dotations aux amortissements et provisions classées en fonds de roulement (+ Reprises)	-2			
0,9	0	Résultat net	-13	-41,0	13	
		Crédit-bail reclassé Total dont frais financiers dont amortissements				

(1) Sauf crédit-bail.

A.M.

31/12/2023
Situation financière

Biens		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022	Financements		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Actifs stables	Immobilisations Corporelles	17	15	Financements stables	Fonds propres (associés compris)	7	8
	Participations et créances rattachées				Capital et réserves - Non valeurs	-12	1
	Autres immobilisations financières				Plus ou moins-values latentes Associés	19	20
	Titres de placement				Résultat de l'exercice (+ ou -)	0	-13
	Autres immobilisations				Subventions (nettes)		
					Provisions pour pertes et charges		
TOTAL BIENS STABLES (II)		17	15	TOTAL FINANCEMENTS STABLES (I)		7	8
Fonds de roulement négatif (II-I)		10	8	Fonds de roulement (I-II)			
Biens circulants Cycle d'exploitation	Stocks	6	5	Financements Cycle d'exploitation	Fournisseurs d'exploitation et comptes rattachés	10	11
	Clients et cptes rattachés				Autres dettes d'exploitation	16	12
	Autres valeurs	0	1				
	TOTAL BIENS CIRCULANTS (IV)	6	7		TOTAL FINANCEMENTS D'EXPLOITATION (III)	26	23
Besoin en fonds de roulement (IV-III)				Excédent de financement d'exploitation (III-IV)		20	16
Liquidités et assimilés	Comptes à terme			Financements à court terme	Impôt société		
	Impôt société	3			Crédit d'escompte		
	Liquidités	7	8		Dettes différées		
					Fournisseurs d'immobilisations		
TOTAL LIQUIDITÉS (VI)		10	8	TOTAL FINANCEMENTS À COURT TERME (V)			
Trésorerie positive (VI-V)		10	8	Trésorerie négative (V-VI)			
Total des biens à financer (II+IV+VI)		33	31	Total des financements (I+III+V)		33	31

A.M.

31/12/2023
Tableau de financement

Situation au 31/12/2022		Fonds de roulement		Besoin en fonds de roulement Excédent de financement d'exploitation		Trésorerie
		-8		EFE	16	8
Opérations de l'exercice		Emplois	Ressources	Variations		Variations
				des biens	des financements	
Exploitation	Excédent brut d'exploitation (1)		3			
	Variations des :					
	Stocks			1		
	Clients et comptes rattachés			-1		
	Autres valeurs					
	Fournisseurs d'exploit. et comptes rattachés				0	
	Autres dettes d'exploitation				4	
		3		-4		8
Répartition	Coût ou produit net de financement					
	Impôt sur les bénéfices					
	Participation					
	CAF 3					
	Distribution / Prélèvements					
Investissement	AF 3					
	Investissements : non financiers	5				
	Désinvestissements : non financiers					
Financement	Investissements : financiers					
	Désinvestissements : financiers					
	Apports en capital					
	Emprunts souscrits					
	Remboursement capital					
	Remboursement emprunts	1				
	Autres financements					
		-1				-1
Situation au 31/12/2023		FDR	-10	EFE	20	= 10

A.M.

31/12/2023

Soldes intermédiaires de gestion (détail)

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 (Bilan)

Soldes intermédiaires de gestion	31/12/2023	31/12/2022	%
Ventes de marchandises H.T.	19 549,11	12 334,74	58.49
707000 Ventes de marchandises	19 549,11	12 334,74	58.49
Production vendue H.T.	152 012,32	101 631,36	49.57
701000 Ventes de produits finis	152 012,32	101 631,36	49.57
<i>Chiffre d'affaires</i>	<i>171 561,43</i>	<i>113 966,10</i>	<i>50.54</i>
Coût des marchandises vendues	-10 142,16	-6 272,30	61.7
603700 Variat. stocks marchandises	107,26	325,74	-67.07
607010 ACHATS BOISSONS 5.5%	-10 249,42	-6 598,04	55.34
<i>Production de l'exercice</i>	<i>152 012,32</i>	<i>101 631,36</i>	<i>49.57</i>
Consommations en provenance de tiers	-108 245,78	-75 975,33	42.47
601010 ACHATS PRODUITS RESTO 5.5%	-72 132,48	-49 870,69	44.64
601030 ACHATS VIANDE	-825,41	-514,32	60.49
602600 Achats emballages	-4 392,47	-3 621,26	21.3
603100 Variat. stocks Mat. premières/fourn	437,74	2 214,26	-80.23
606110 Fournitures électricité	-14 586,40	-9 927,90	46.92
606120 Fournitures eau	-349,62	-501,29	-30.26
606140 Fournitures carburant	-262,52	-212,67	23.44
606300 Achats de petit équipement	-1 899,82	-1 152,08	64.9
613200 Locations immobilières	-7 331,76	-6 096,67	20.26
613510 Locations de matériel technique	-252,00	-252,00	
614000 Charges locatives & copropriété	-95,00	-92,62	2.57
616000 Primes d'assurance	-1 107,82	-855,02	29.57
622600 Honoraires	-3 759,50	-3 549,50	5.92
622700 Frais d'actes et contentieux	-52,86	-22,37	136.3
625100 Voyages et déplacements	-14,73	-128,40	-88.53
626000 Frais postaux	0,00	-9,00	-100
626100 Frais de télécommunication	-462,88	-298,88	54.87
627800 Prestations de services bancaires	-1 185,25	-1 084,92	9.25
791000 Transfert de charges d'exploitation	27,00	0,00	NS
<i>Valeur ajoutée</i>	<i>53 173,49</i>	<i>31 718,47</i>	<i>67.64</i>
Impôts et taxes	-1 163,52	-1 317,46	-11.68
633300 Formation continue (organisme)	-240,00	-211,51	13.47
633500 Taxe d'apprentissage (verst libér.)	-257,52	-226,95	13.47
635110 Contribut" économique territoriale	-666,00	-879,00	-24.23
Charges de personnel	-48 383,15	-41 575,44	16.37
641100 Salaires appointements	-43 636,80	-38 460,15	13.46
641200 Congés payés	-2 177,75	-2 001,70	8.8
645100 Cotisations à l'URSSAF	-340,01	547,40	-162.11
645310 Cotisations retraites (cadres)	-48,19	-6,63	626.85
645320 Cotisations retraites (salariés)	-482,92	-234,58	105.87
645330 Cotisations Prévoyance	-559,04	-507,06	10.25
645400 Cotisations Pôle Emploi	-914,64	-840,65	8.8
645800 Cotisations autres organism. socx	-223,80	-72,07	210.53
<i>Excédent brut d'exploitation</i>	<i>3 626,82</i>	<i>-11 174,43</i>	<i>-132.46</i>
Autres produits et charges de gestion courante	-17,97	1,03	NS
658000 Charges diverses gestion courante	-18,54	-0,73	NS
758000 Produits divers gestion courante	0,57	1,76	-67.61

A.M.

31/12/2023

Soldes intermédiaires de gestion (détail)

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 (Bilan)

Soldes intermédiaires de gestion	31/12/2023	31/12/2022	%
Produits et charges de gestion exceptionnels	-121,00	0,00	NS
671200 Pénalités et amendes	-121,00	0,00	NS
Excédent brut d'exploitation corrigé	3 487,85	-11 173,40	-131.22
Capacité d'autofinancement	3 487,85	-11 173,40	-131.22
Dot. / Repr. amort. prov. classées en FdR	-3 031,94	-1 830,00	65.68
681120 Dot. amort. s/immobil. corporel.	-3 031,94	-1 830,00	65.68
Résultat net	455.91	-13 003,40	-103.51

A.M.

31/12/2023

Situation financière (détail)

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 (Bilan)

Situation financière Emplois	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations corporelles	16 901,10	15 199,17
215400 Matériel industriel	16 800,00	16 800,00
218100 Instal.gales, agenct, aménagt.div.	1 500,00	1 500,00
218400 Mobilier	2 743,87	0,00
218800 Autres matériels	1 990,00	0,00
281500 Amortis. matériel et outillage	-4 526,66	-2 846,66
281810 Amortis. instal. gales, agenct. div	-404,17	-254,17
281840 Amortis. mobilier	-1 201,94	0,00
Stocks	5 975,00	5 430,00
310000 Stocks matières premières	5 239,00	4 801,26
370000 Stocks de marchandises	736,00	628,74
Autres valeurs	184,40	1 464,73
425000 Personnel - avances et acomptes	0,00	871,00
445660 TVA déductible s/aut.biens et sces	184,40	182,00
445860 TVA sur factures non parvenues	0,00	411,73
Impôt société	2 921,00	0,00
444000 Etat - impôts sur les bénéfices	2 921,00	0,00
Liquidités	7 425,20	8 448,58
511200 Encaissements différés	2 530,00	3 126,00
512000 Caisse d'épargne	2 965,88	2 062,98
530000 Caisse	1 929,32	3 259,60

A.M.

31/12/2023

Situation financière (détail)

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 (Bilan)

Situation financière Ressources	31/12/2023	31/12/2022
Capital et réserves	-11 961,15	1 042,25
101300 Capital souscrit-appelé, versé	1 000,00	1 000,00
106100 Réserve légale	2,11	2,11
106800 Autres réserves	40,14	40,14
119000 Report à nouveau (solde débiteur)	-13 003,40	0,00
Groupe Associés	18 636,53	19 507,53
455000 Associés	18 636,53	19 507,53
Fournisseurs exploit. et comptes rattachés	10 376,47	10 614,25
401000 Fournisseurs	10 376,47	10 614,25
Autres dettes d'exploitation	15 898,94	12 381,85
421000 Personnel - rémunérations dues	2 799,80	2 800,00
428200 Dettes provis. pr congés à payer	5 446,48	3 268,73
431000 URSSAF RHONE ALPES	739,75	836,00
437200 RETRAITE MALAKOFF MEDERIC	252,47	274,91
437300 ASSEDIC	40,27	0,00
437400 AG2R PREVOYANCE	161,85	156,69
438200 Charges sociales s/congés à payer	349,73	125,93
445510 TVA à décaisser	5 950,00	4 761,00
448632 Taxe d'apprentissage CAP	74,96	74,96
448633 Formation continue CAP	83,63	83,63

A.M.

31/12/2023

Tableau de financement (détail)

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023 (Bilan)

Tableau de financement	31/12/2023	31/12/2022
Variation stocks : N-(N-1)	5 975,00	5 430,00
310000 Stocks matières premières	5 239,00	4 801,26
370000 Stocks de marchandises	736,00	628,74
Autres valeurs d'exploitation : N-(N-1)	184,40	1 464,73
425000 Personnel - avances et acomptes	0,00	871,00
445660 TVA déductible s/aut.biens et sces	184,40	182,00
445860 TVA sur factures non parvenues	0,00	411,73
Fournisseurs d'exploitation : N-(N-1)	-10 376,47	-10 614,25
401000 Fournisseurs	-10 376,47	-10 614,25
Autres dettes d'exploitation : N-(N-1)	-15 898,94	-12 381,85
421000 Personnel - rémunérations dues	-2 799,80	-2 800,00
428200 Dettes provis. pr congés à payer	-5 446,48	-3 268,73
431000 URSSAF RHONE ALPES	-739,75	-836,00
437200 RETRAITE MALAKOFF MEDERIC	-252,47	-274,91
437300 ASSEDIC	-40,27	0,00
437400 AG2R PREVOYANCE	-161,85	-156,69
438200 Charges sociales s/congés à payer	-349,73	-125,93
445510 TVA à décaisser	-5 950,00	-4 761,00
448632 Taxe d'apprentissage CAP	-74,96	-74,96
448633 Formation continue CAP	-83,63	-83,63
Investissements non financiers	4 733,87	0,00
Acq. Emballages et divers	1 990,00	0,00
Acq. Matériel bureau, mobilier	2 743,87	0,00
Autres financements : + N-(N-1)	-18 636,53	-19 507,53
455000 Associés	-18 636,53	-19 507,53

Déclaration et liasse fiscale

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

COGELYS

574 chemin de Wette Fays
69300 CALUIRE ET CUIRE

Société d'Expertise Comptable et de Commissariats
aux Comptes inscrite au tableau de l'ordre de Lyon





IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

01012023

31122023

Désignation de la société:

Adresse du siège social:

SAS A.M.

SIRET

8 | 9 | 9 | 2 | 4 | 2 | 9 | 9 | 4 | 0 | 0 | 1 | 5

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

Avenue Lucien Steinberg

26140

ST RAMBERT D ALBON

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation

SIRET

B ACTIVITÉS

Activités exercées

Boulangerie et boulangerie-pâtisserie

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal

0

Bénéfice imposable à 15%

Déficit

Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

PV à long terme
imposables à 19%Autres PV imposables à
19%PV à long terme
imposables à 0%PV exonérées
(art. 238 quindecies)

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Reprise d'entreprise en difficulté,
art. 44 septiesZone franche d'activité,
art. 44 quaterdeciesZone de revitalisation
rurale, art. 44 quindeciesBassins urbains à dynamiser
(BUD), art. 44 sexdeciesZone franche Urbaine – Territoire
entrepreneur, art. 44 octies ABassins d'emploi à
redynamiser, art. 44 duodeciesSociété d'investissement
immobilier cotéeZone de développement
prioritaire, art. 44 septdecies

Autres dispositifs

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) :

Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

dans le secteur productif, art. 244 quater W

IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Société tête de groupe et mandat d'une autre entité du groupe pour souscrire la 2258

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays

L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée X LOOP V5.10.0

☐ Prestataire de confiance

COGELYS 574 chemin de Wette Pays 69300 CALUIRE ET CUIRE

Tél:

Tél:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:

Date:

Lieu:

Qualité et nom du signataire:

Signature :

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné :

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

SAS A.M.

31122023

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
		e	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)	

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI):		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à Pour les SARL chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
* SARL, tous les associés;		Montant des sommes versées:					
* SCA, associés gérants;		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
* SNC ou SCS, associés en nom ou commandités					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires
* SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants							
1		2	3	4	5	6	7 8

K DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	43637		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0%	à 15%	à 19%
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS	
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus délivrés	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS A.M.						31122023		Néant ☐ *	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	16800	442		444		446	16800		
	Installations générales agencements divers	450	1500	452		454		456	1500		
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472	4733	474		476	4733		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	18300	492	4733	494		496	23033		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	2846	532	1680	534		536	4526		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	254	542	150	544		546	404		
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562	1201	564		566	1201		
TOTAL		570	3100	572	3031	574		576	6132		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
Voir détail en annexe											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SID

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Immatriculation	Libellé	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
						Court terme *	Long terme		
							19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
13									
14									
15									
16									
17									
	TOTAL								
		578	580	582	584	586	581	587	589

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : SAS A.M.

31122023

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations · dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres im. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	13003
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	576
Déficits reportables	984	12426
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	12426

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives en application du I de l'art. 154 bis dont Madelin	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	17156
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	7208
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	0
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'invest. reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Annexe 2033-D
cadre C

Désignation de l'entreprise : SAS A.M.

Exercice N clos le : 31122023

NATURE		DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour gros entretien, grandes révisions		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés		
	Autres provisions		
	TOTAL		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en-cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
	TOTAL		

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2033-B
Cadre B

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
AMENDES PENALITES	121		
TOTAL 330	121	TOTAL 350	

Désignation de l'entreprise: SAS A.M.		Néant	
Exercice ouvert le: 0 1 0 1 2 0 2 3		et clos le: 3 1 1 2 2 0 2 3	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS (Hors CVAE)			
Effectif moyen du personnel :		376	3
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	171561
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	171561
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	545
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	27
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	572
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	104698
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	6678
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	18
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	111394
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	60739
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	60739
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)			026
Période de référence	024	160	
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 3

SIREN 8 9 9 2 4 2 9 9 4

Dénomination de l'entreprise SAS A.M.

Adresse (voie) Avenue Lucien Steinberg

Code postal 26140

Ville ST RAMBERT D ALBON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Nom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Nom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer M. pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 3

SIREN 8 9 9 2 4 2 9 9 4

Dénomination de l'entreprise SAS A.M.

Adresse (voie) Avenue Lucien Steinberg

Code postal 26140 Ville ST RAMBERT D ALBON

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

• Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SI

Annexe

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

COGELYS

574 chemin de Wette Fays
69300 CALUIRE ET CUIRE

Société d'Expertise Comptable et de Commissariats
aux Comptes inscrite au tableau de l'ordre de Lyon



SAS A.M.

Annexe aux comptes
de l'exercice clos le 31/12/2023

Table des matières

1	Faits caractéristiques de l'exercice.....	3
1.1	Évènements principaux.....	3
1.2	Principes, règles et méthodes comptables.....	3
2	Informations relatives au bilan.....	4
2.1	Actif.....	4
2.1.1	Immobilisations incorporelles.....	4
2.1.2	Immobilisations corporelles.....	4
	Augmentations.....	4
	Diminutions.....	4
2.1.3	Tableaux des amortissements.....	5
2.1.4	Immobilisations financières.....	5
	Augmentations.....	5
	Diminutions.....	5
2.1.5	Stocks.....	6
2.1.6	Produits à recevoir.....	7
2.1.7	Créances.....	8
2.1.8	Disponibilités et divers.....	9
2.2	Passif.....	9
2.2.1	Capitaux propres.....	9
2.2.2	Provisions pour risques et charges.....	10
2.2.3	Dettes financières et autres dettes.....	10
2.2.4	Charges à payer.....	11
3	Informations relatives au compte de résultat.....	12
4	Impôt sur les bénéfices.....	13
5	Autres informations.....	14
5.1	Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi.....	14
5.2	Engagements pris en matière de crédit-bail.....	15
5.3	Engagements hors bilan.....	15
6	Conséquences de l'événement Covid-19.....	17
6.1	Règles et méthodes comptables.....	17
6.2	Conditions particulières d'activité pendant la période.....	17
6.3	Méthodologie suivie.....	17
6.4	Impacts de l'événement Covid-19.....	17

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

6.5	Impact sur le bilan	17
6.5.1	Informations chiffrées sur les points d'attention retenus.....	17
6.6	Impact sur le chiffre d'affaires	18
6.6.1	Informations chiffrées sur les points d'attention retenus.....	18
6.7	Impact sur les autres produits.....	19
6.7.1	Informations chiffrées sur les points d'attention retenus.....	19
6.8	Impact sur les charges.....	19
6.8.1	Informations chiffrées sur les points d'attention retenus.....	19
7	Règles et méthodes comptables	20
7.1	Conséquences de l'événement Covid-19	20
7.1.1	Eléments justifiant l'absence d'impact significatif covid-19.....	20

1 Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Évènements principaux

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, déduction faites des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.2 Immobilisations corporelles

2.1.2.1 Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Terrains	-	-	-	-
Construction sur sol propre	-	-	-	-
Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	2 744	-	-
Emballages récupérables et divers	-	1 990	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-

2.1.3 Tableaux des amortissements

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	-	-	-	-	-	-
Corporelles	3 101	3 032	-	-	-	6 133
Financières	-	-	-	-	-	-
TOTAL	3 101	3 032	-	-	-	6 133

2.1.4 Immobilisations financières

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition apports Virements	Virement poste à poste	Cessions Rebuts
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Titres de participation (y compris évaluées par équivalence. ci-dessus)	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-

Informations relatives aux filiales et participations

RAS

2.1.5 Stocks

2.1.5.1 Stocks de produits achetés

Les stocks sont évalués au cout d'achat.

2.1.5.2 Stocks de produits fabriqués

RAS

2.1.6 Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	-
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	-
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
État	-
Divers	-
TOTAL	-

2.1.7 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur comptable. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à celle-ci.

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		-	-	-
	Prêts		-	-	-
	Autres immobilisations financières		-	-	-
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		-	-	-
	Autres créances clients		-	-	-
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie		-	-	-
	Personnel et comptes rattachés		-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	2 921	2 921	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	184	184	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
		Divers	-	-	-
	Groupes et associés		-	-	-
	Débiteur divers		-	-	-
Charges constatées d'avance		-	-	-	
TOTAL			3 105	3 105	-

2.1.8 Disponibilités et divers

RAS

2.2 Passif

2.2.1 Capitaux propres

2.2.1.1 Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	1 000	-	-	1 000
Primes, réserves et écarts	42	-	-	42
Report à nouveau	-	-	13 003	-13 003
Résultat	-13 003	13 459	-	456
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	-11 961	13 459	13 003	-11 505

2.2.1.2 Capital

Le capital est composé de 100 actions de 10 euros de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

2.2.2 Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	Début exercice 1	Dotations exercice 2	Reprises exercice 3	Fin exercice 4
Litiges	-	-	-	-
Garanties données clients	-	-	-	-
Pertes marchés à terme	-	-	-	-
Amendes et pénalités	-	-	-	-
Pertes de change	-	-	-	-
Pensions et obligations similaires	-	-	-	-
Impôts	-	-	-	-
Renouvellement immobilisation	-	-	-	-
Gros. Entretien	-	-	-	-
Ch. Soc. Fisc. / congés à payer	-	-	-	-
Autres Provisions pour risques et charges	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

2.2.3 Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	-	-	-	-
- A + d'1 à l'origine	-	-	-	-

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Emprunts et dettes financières	-	-	-	-
Divers				
Fournisseur et comptes rattachés	10 376	10 376	-	-
Personnel et comptes rattachés	8 246	8 246	-	-
Sécurité sociales et autres organismes	1 544	1 544	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	5 950	5 950	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	159	159	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	18 637	18 637	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	44 912	44 912	-	-

2.2.4 Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	5 446
Charges sociales provisionnées	350
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-

5 Autres informations

5.1 Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	-	-	-
Engagements de pension à d'anciens dirigeants	-	-	-
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite	-	-	-

La provision pour indemnité de départ en retraite a été évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées conformément au Règlement 2013-02 de l'ANC.

Le taux d'actualisation utilisé est de : 10

5.2 Engagements pris en matière de crédit-bail

	Terrains	Constructions	Installations matériels outillages	Autres	Total
Valeur d'origine	-	-	-	-	-
Amortissements :					
• Cumuls exercices antérieurs	-	-	-	-	-
• Dotations de l'exercice	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-
Redevances payées :					
• Cumuls exercices antérieurs	-	-	-	-	-
• Exercices	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-
Redevances restant à payer :					
• A 1 an au plus	-	-	-	-	-
• A plus d'1 an et 5 ans au plus	-	-	-	-	-
• A plus de 5 ans	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-
Valeur résiduelle :					
• A 1 an au plus	-	-	-	-	-
• A plus d'1 an et 5 ans au plus	-	-	-	-	-
• A plus de 5 ans	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-
Montant pris en charge dans l'exercice	-	-	-	-	-

5.3 Engagements hors bilan

	N	N-1
--	---	-----

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Effets escomptés non échus	-	-
Cautions données	-	-
Cautions reçues	-	-
Nantissements et hypothèques	-	-

6 Conséquences de l'événement Covid-19

6.1 Règles et méthodes comptables

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

6.2 Conditions particulières d'activité pendant la période

6.3 Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

Cette approche est particulièrement adaptée :

- Lorsque le niveau d'incertitude, notamment du fait d'un manque de recul par rapport à l'événement, reste élevé et rend une démarche d'ensemble délicate
- Lorsqu'il est difficile de mesurer les impacts de l'événement par rapport à une référence aisément utilisable sur les différents postes de produits et de charges
- Lorsque les interactions entre incidences sur les produits et incidences sur les charges sont complexes, notamment en termes d'hypothèses et de jugement, et donc difficiles à mettre en cohérence
- Lorsque l'entreprise souhaite privilégier une communication elle aussi ciblée

L'événement Covid-19 ne constitue pas à lui seul un indice de perte de valeur pour l'évaluation des actifs. L'existence d'un indice de perte de valeur n'est confirmée qu'à l'issue d'un examen des caractéristiques propres à l'entreprise. Il a donc été procédé aux tests de valeur nécessaires pour apprécier la situation.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

6.4 Impacts de l'événement Covid-19

6.5 Impact sur le bilan

6.5.1 Informations chiffrées sur les points d'attention retenus

	Montant
Impact sur crédit client	
Impact sur le crédit fournisseur	
Impact sur report d'échéance d'emprunt	
Impact sur prêts contractés	

TOTAL	
--------------	--

6.6 Impact sur le chiffre d'affaires

6.6.1 Informations chiffrées sur les points d'attention retenus

	Impact brut	Mesure de soutien	Impact net
Impacts sur ventes de marchandises			
Impacts sur les ventes de produits finis			
Impacts sur les ventes de services A			
Impacts sur les ventes de services B			
TOTAL			

Impact sur les autres produits

6.6.2 Informations chiffrées sur les points d'attention retenus

	Impact brut	Mesure de soutien	Impact net
Impacts sur les produits financiers			
Impacts sur les autres produits d'exploitation			
Impacts sur les produits exceptionnels			
TOTAL			

Impact sur les charges

6.6.3 Informations chiffrées sur les points d'attention retenus

	Impact brut	Mesure de soutien	Impact net
Impacts sur les achats de masques, désinfectants,			
Impacts sur les achats de plexiglass			
TOTAL			

7 Règles et méthodes comptables

7.1 Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Eléments justifiant l'absence d'impact significatif covid-19

A.M.

**Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros**

**Siège social : AV LUCIEN STEINBERG, 26140 SAINT RAMBERT D'ALBON
899 242 994 RCS ROMANS**

**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 mai 2024**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

RÉSULTATS – AFFECTATION

Rapport de gestion	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Chiffre d'affaires net (210 + 214 + 218)	171 561,43	113 966,10	51 014,90
Autres produits d'exploitation (222 à 230)	27,57	1,76	0,50
Achats et variations de stocks(234 à 240)	87 054,78	58 064,31	24 884,19
Autres achats et charges externes	31 360,16	24 183,32	10 044,83
Impôts et taxes	1 163,52	1 317,46	144,65
Salaires et traitements	45 814,55	40 461,85	13 937,53
Charges sociales	2 568,60	1 113,59	683,84
Dotations aux amortissements et provisions (254 à 256)	3 031,94	1 830,00	1 270,83
Autres charges	18,54	0,73	0,28
Charges d'exploitation	171 012,09	126 971,26	50 966,15
Résultat d'exploitation	576,91	- 13 003,40	49,25
Résultat financier (280 - 294)	0,00	0,00	0,00
Résultat courant avant impôts (270 + 280 - 294)	576,91	- 13 003,40	49,25
Résultat exceptionnel (290 - 300)	- 121,00	0,00	0,00
Impôt sur les sociétés	0,00	0,00	7,00
Résultat net	455,91	- 13 003,40	42,25
Nombre moyen de salariés	3,00	2,00	1,00
Total du bilan	33 406,70	30 542,48	30 624,33

AF

AL

Avant affectation	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Capital à la fin de l'exercice	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Ecart de réévaluation	0,00	0,00	0,00
Réserve légale antérieure	2,11	2,11	0,00
Réserves réglementées antérieures	0,00	0,00	0,00
Autres réserves antérieures	40,14	40,14	0,00
Report à nouveau antérieur	- 13 003,40	0,00	0,00
Résultat de l'exercice	455,91	- 13 003,40	42,25
Provisions réglementées	0,00	0,00	0,00
Capitaux propres avant affectation	- 11 505,24	- 11 961,15	1 042,25

Affectation du résultat	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Résultat comptable	455,91	- 13 003,40	42,25
Absorption des pertes antérieures	455,91	0,00	0,00
Solde de bénéfice après absorption	0,00	- 13 003,40	42,25
<i>Dotation aux réserves</i>			
Réserve légale	0,00	0,00	2,11
Réserves réglementées	0,00	0,00	0,00
Autres réserves	0,00	0,00	40,14
Solde de bénéfice après absorption et dotation	0,00	- 13 003,40	0,00
Report bénéficiaire	0,00	0,00	0,00
Solde après absorption, dotation, report	0,00	- 13 003,40	0,00
Bénéfice distribuable	0,00	0,00	0,00
<i>Prélèvement sur les réserves</i>			
Prélèvement sur la réserve légale	0,00	0,00	0,00
Prélèvement sur réserves réglementées antérieure	0,00	0,00	0,00
Prélèvement sur autres réserves	0,00	0,00	0,00
Total des prélèvements sur les réserves réglementées	0,00	0,00	0,00
Utilisation solde RAN antérieur	0,00	0,00	0,00
Imputation perte exercice	0,00	0,00	0,00
<i>Distribution de dividendes</i>			
Sommes distribuables	0,00	0,00	0,00
Dividendes (bruts)	0,00	0,00	0,00
Solde après distribution	0,00	0,00	0,00
<i>Autres affectations et dotations</i>			
Dotation aux autres réserves	0,00	0,00	0,00
Affectation aux comptes courants	0,00	0,00	0,00
Affectation au report à nouveau	455,91	- 13 003,40	0,00
Utilisation du report à nouveau antérieur	0,00	0,00	0,00

Après affectation	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Capital	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Ecart de réévaluation après affectation	0,00	0,00	0,00
Réserve légale après affectation	2,11	2,11	2,11
Réserves réglementées après affectation	0,00	0,00	0,00
Autres réserves après affectation	40,14	40,14	0,00
Report à nouveau après affectation	- 12 547,49	- 13 003,40	0,00
Provisions réglementées après affectation	0,00	0,00	0,00
Capitaux propres après affectation	- 11 505,24	- 11 961,15	1 002,11

AF

AL

Tableau financier	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
<i>I – Situation financière en fin d'exercice</i>			
a) Capital social	1 000,00	1 000,00	1 000,00
b) Nombre d'actions émises	0,00	0,00	0,00
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
<i>II – Résultat global des opérations effectives</i>			
a) Chiffre d'affaires hors taxes	171 561,43	113 966,10	51 014,90
b) Bénéfices avant impôts, participations, amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
c) Impôt sur les bénéfices	0,00	0,00	7,00
d) Bénéfices après impôts, participations, amortissements et provisions	0,00	- 13 003,40	42,25
e) Résultat distribué	0,00	0,00	0,00
<i>III – Résultat des opérations réduit à une seule action</i>			
a) Bénéfices après impôts, participations mais avant amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
b) Bénéfices après impôts, participations, amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
c) Dividende versé à chaque action	0,00	0,00	0,00
<i>IV – Ventilation de la nature des actions</i>			
a) Nombre d'actions à dividende prioritaire	0,00	0,00	0,00
b) Nombre maximum d'actions futures à créer	0,00	0,00	0,00
c) Par exercice de droits de souscription	0,00	0,00	0,00
<i>V – Personnel</i>			
a) Nombre de salariés	3,00	2,00	1,00
b) Montant de la masse salariale	45 814,55	40 461,85	13 937,53
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres)	2 568,60	1 113,59	683,84

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 171 561,43 euros.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 27,57 euros.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 87 054,78 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 31 360,16 euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 1 163,52 euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 45 814,55 euros.

Le montant des charges sociales s'élève à 2 568,60 euros.

AF

AL

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 3,00 personnes.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 3 031,94 euros.

Le montant des autres charges s'élève à 18,54 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 171 012,09 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 576,91 euros.

Compte tenu d'un résultat financier de 0,00 euros, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 576,91 euros.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à -121,00 euros.

Aucun impôt sur les sociétés n'était dû au titre de l'exercice écoulé.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde ainsi par un bénéfice de 455,91 euros.

Au 31 décembre 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 33 406,70 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan et compte de résultat) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 455,91 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	455,91 euros
Absorption des pertes antérieures	455,91 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de -11 505,24 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social

Nous vous rappelons que la collectivité des associés, consultée en application des dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, du fait des pertes rendant les capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, a décidé, suivant décision extraordinaire prise en date du 24 mai 2024, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

Nous vous indiquons qu'il résulte du bilan de l'exercice social clos au 31 décembre 2023, soumis à votre approbation, que les capitaux propres de la Société n'ont pas été reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social.

AF

AL

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre président, quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et vous invitons à vous prononcer sur les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

Fait à SAINT RAMBERT D'ALBON,
Le 24 Mai 2024.

Le président,
Ammar FALEH



AF

AL

A.M.

**Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros**

**Siège social : AV LUCIEN STEINBERG, 26140 SAINT RAMBERT D'ALBON
899 242 994 RCS ROMANS**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 24 mai,
A 14 heures 30,

Les associés de la société A.M. se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, AV LUCIEN STEINBERG 26140 SAINT RAMBERT D'ALBON, sur convocation faite par voie orale à chaque associé.

Sont présents :

- Monsieur Ammar FALEH, titulaire de 50 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Monsieur Anis LASSOUED, titulaire de 50 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 100 actions sur les 100 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Ammar FALEH, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat, arrêtés au 31 décembre 2023,
- Le rapport de gestion du président,
- Le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

A F

A L

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 et quitus au président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 455,91 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	455,91 euros
Absorption des pertes antérieures	455,91 euros

AF

AL

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à [Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % (à ventiler par catégorie d'actions, le cas échéant)] euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Assemblée Générale constate que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RÉOLUTION

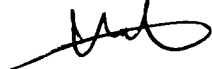
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

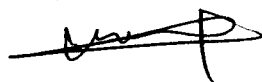
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

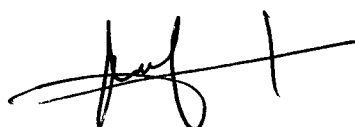
Le Président
Ammar FALEH



Anis LASSOUED



Ammar FALEH



AF

AL

A.M.

**Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : AV LUCIEN STEINBERG, 26140 SAINT RAMBERT D'ALBON
899 242 994 RCS ROMANS**

**TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 mai 2024**

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 455,91 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	455,91 euros
Absorption des pertes antérieures	455,91 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à [Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % (à ventiler par catégorie d'actions, le cas échéant)] euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Assemblée Générale constate que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

TROISIEME RÉSOLUTION

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

AE

AL

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

AF

AL

A.M.

**Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : AV LUCIEN STEINBERG, 26140 SAINT RAMBERT D'ALBON
899 242 994 RCS ROMANS**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 mai 2024**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 455,91 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	455,91 euros
Absorption des pertes antérieures	455,91 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à [Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % (à ventiler par catégorie d'actions, le cas échéant)] euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Assemblée Générale constate que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 24 mai 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Ammar FALEH



AF

AL

A.M.

**Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : AV LUCIEN STEINBERG, 26140 SAINT RAMBERT D'ALBON
899 242 994 RCS ROMANS**

**TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 mai 2024**

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 455,91 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	455,91 euros
------------------------	--------------

Absorption des pertes antérieures	455,91 euros
-----------------------------------	--------------

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à [Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % (à ventiler par catégorie d'actions, le cas échéant)] euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Assemblée Générale constate que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la Société, lesquels demeurent en conséquence inférieurs à la moitié du capital social.

TROISIEME RÉSOLUTION

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

AF

AL

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

A K

AL